

Nombre de titulaires d'un permis de conduire ou d'un permis probatoire de la classe motocyclette (6A, 6B ou 6C), selon le sexe et l'âge, Québec et régions administratives

Titulaire d'un permis de conduire de la classe motocyclette	Détenteur du document délivré au Québec qui autorise la conduite d'une motocyclette. Le permis de conduire de la classe motocyclette est délivré 1 - au titulaire d'un permis probatoire de la classe motocyclette lorsqu'il a complété une période de 24 mois de conduite OU 2 - au titulaire d'un permis de conduire de la classe promenade ayant réussi l'examen sur route après la détention du permis d'apprenti conducteur de la classe motocyclette pendant 11 mois.
Titulaire d'un permis probatoire de la classe motocyclette	Le permis probatoire de la classe motocyclette est délivré après le permis d'apprenti conducteur de la classe motocyclette seulement dans le cas où le titulaire ne possède pas de permis de la classe promenade. Le détenteur d'un permis probatoire de la classe motocyclette doit acquérir une expérience de conduite de 24 mois et il est soumis à des mesures plus strictes que le titulaire d'un permis de conduire (moins de points d'inaptitude, règle du zéro alcool). À la fin de cette période, il peut obtenir son permis de conduire de la classe motocyclette en se présentant dans l'un des points de service de la Société de l'assurance automobile du Québec.
Âge des titulaires	L'âge des titulaires est calculé en date du 1 ^{er} juin de chaque année.

- Le permis de la classe 6C autorise la conduite d'une motocyclette d'une cylindrée de 125 cm³ ou moins;
- Le permis de la classe 6B autorise la conduite d'une motocyclette d'une cylindrée de 400 cm³ ou moins;
- Le permis de la classe 6A autorise la conduite de toutes les motocyclettes.

Détenir la classe 6A, 6B ou 6C permet aussi de conduire un cyclomoteur (classe 6D), une moto à trois roues (classe 6E) ou un tracteur (classe 8).

NOTE : Le nombre de titulaires d'un permis de conduire de la classe motocyclette correspond au nombre de personnes autorisées à conduire ce type de véhicule. Comme plusieurs titulaires conservent la classe motocyclette à leur permis sans posséder de motocyclette ou en partageant une motocyclette avec un tiers, ce nombre ne représente pas la circulation de motocyclettes sur les routes. Il faudra se tourner vers le nombre de motocyclettes autorisées à circuler.